Nations Unies S/2023/463

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2023
Français
Original : français

Lettre datée du 21 juin 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la lettre du 21 juin 2023 (voir annexe) par laquelle le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali confirme la demande de retrait sans délai de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), formulée le 16 juin 2023 par le Gouvernement de la République du Mali lors de la 9350e séance du Conseil de sécurité.

Je vous prie de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de les publier en tant que documents du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Issa **Konfourou**

23-12564 (F) 300623 050723

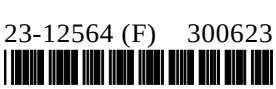

Annexe à la lettre datée du 21 juin 2023 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la 9350e séance du Conseil de sécurité de l'ONU, tenue le 16 juin 2023 à New York, au cours de laquelle j'ai, entre autres, appelé l'attention des membres du Conseil sur la crise de confiance qui s'est installée, d'une part, entre les populations maliennes et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et, d'autre part, entre le Gouvernement du Mali et la MINUSMA.

Par la présente, je tiens à confirmer la demande de retrait sans délai de la MINUSMA formulée par le Gouvernement de la République du Mali. Cependant, le Gouvernement est disposé à coopérer avec les Nations Unies dans cette perspective.

Comme vous le savez, la crise complexe que le Mali traverse depuis janvier 2012, consécutive à l'intervention militaire de l'OTAN en Libye en 2011, a valu au Gouvernement du Mali de solliciter le soutien des partenaires régionaux et internationaux.

Force est de reconnaître qu'après une dizaine d'années d'accompagnement, la réponse internationale en appui aux efforts nationaux n'a pas été en mesure d'améliorer la situation sécuritaire au Mali.

Les consultations dans le cadre de l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur l'examen interne de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) avaient suscité l'espoir de pallier l'inadaptation de la MINUSMA à la situation qui prévaut au Mali, marquée par la menace terroriste. Je suis au regret de constater que les préconisations du Secrétaire général, en dépit de notre franche collaboration et de nos observations, ne prennent pas en compte les attentes du peuple malien et les priorités maintes fois exprimées par le Gouvernement du Mali.

À cet égard, et au moment où le Conseil de sécurité est saisi encore une fois de la question de la MINUSMA, le Gouvernement du Mali réitère son engagement à œuvrer en faveur de l'adoption d'une résolution qui soit exclusivement consacrée aux modalités et au plan de retrait sans délai de la MINUSMA.

Je saisis cette opportunité pour réitérer la gratitude du peuple et du Gouvernement du Mali à l'endroit de tous les partenaires, bilatéraux comme multilatéraux, notamment l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts et les sacrifices consentis dans la recherche de la paix et la stabilité au Mali.

Je vous prie de bien vouloir porter la teneur de la présente à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de la publier en tant que document du Conseil.

Le Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale
(*Signé*) Abdoulaye **Diop**